

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 décembre 2019**

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

**Espace multifonctions**

Le plafond coupe-feu de la salle est en cours, les plafonds acoustiques seront posés après la réalisation de l'ensemble des réseaux secs et humides. Les travaux se poursuivent comme prévu.

Le conseil municipal valide le choix des carrelages, des enduits des façades, de l'ensemble des teintes intérieures des stores, portes, plateau du bar, mur amovible... Il réfléchit à l'éclairage extérieur (type de bornes).

Il établit une liste de propositions de dénomination, le choix sera fait ultérieurement.

**Réflexion sur l'emplacement d'un panneau d'information double face**

Le conseil municipal réfléchit à l'emplacement d'un panneau électronique d'informations.

**Modifications budgétaires n°3**

Le conseil municipal modifie comme suit les modifications budgétaires du budget général :

- 6216 personnel... : + 15 000,00
- 022 dépenses imprévues : - 7 568,00
- 66111 : intérêts réglés à l'échéance : + 450,00
- 7381 : taxe additionnelle... : + 7 882,00
- 2031-31 R espace multifonctions : + 25 777,20
- 2313-31 D espace multifonctions : + 25 777,20.

**Compte-rendu d'un entretien avec le propriétaire et décision pour l'achat de terrains au lieudit « Les Brouilles »**

Le maire donne le compte-rendu de l'entretien qui a eu lieu avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de l'Ain) et l'un des propriétaires de terrains situés aux Brouilles. Une proposition a été faite à 270 000 €. Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pourrait être lancée en janvier si les négociations n'aboutissent pas.

**Compte-rendu de l'avancement du dossier PET de la communauté d'agglomération**

Le dossier est en cours, nous sommes dans l'attente d'un accord pour un investissement dans un terrain en herbe ou mixte herbe/synthétique. Le maire liste les autres dossiers concernés par le Plan d'Equipement Territorial.

**Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété sise 37 allée des Chênes et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

## **Questions diverses**

Le conseil municipal :

- est informé du permis de construire déposé le 15 novembre 2019 par Mr et Mme Loïc CHOSSAT pour la rénovation d'un bâtiment annexe, 1187 route de Planchemelle
- est informé de l'arrêté d'opposition signé le 2 décembre 2019 concernant la déclaration préalable d'opposition déposée par Mr Christophe JACQUILLET pour la création d'une fosse à lisier, 396 chemin de Beauvert
- se propose de vendre le bâtiment modulable à usage de réserve du restaurant scolaire au prix de 1 500 €
- est informé que le Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc a programmé des travaux de réfection du réseau d'eau potable chemin de Beauvert pour l'année 2020
- prend note que le budget primitif 2020 sera voté le 25 février.